

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2018 A 18H30

PRESENTS : MM. HARDEL Ernest - RODON Daniel - AUBERT Catherine - POSÉ Éric - DESTIGNY Jocelyne - LASNE Nicole - OUDART Michel - DALYS Mary-José - DUCHATELLIER Jacqueline - THORAVAL Thierry - DELVAL Gilles - MARTIN Laurence - URVOY Éric

EXCUSES : MM. BEAUGAS Michel - LEPRINCE Hubert

ABSENTE : Madame AUBERT Nadège

PRESIDENT DE SEANCE : Monsieur HARDEL Ernest

EST ELU SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur DELVAL Gilles

POUVOIR DE MONSIEUR BEAUGAS MICHEL A MONSIEUR HARDEL ERNEST

DATE DE CONVOCATION : 28 FEVRIER 2018

DATES D’AFFICHAGE DES DELIBERATIONS : 15 MARS 2018 - 26 AVRIL 2018 ET 27 JUILLET 2018

01 - SUBVENTION ACCORDEE A L’ASSOCIATION "ACDC FOOTBALL" POUR L’ANNEE 2018

Le Conseil Municipal,

- Vu la demande de subvention présentée par l’Association Commune Démouville Cuverville Football (ACDC Football),
- Vu le compte rendu de la réunion de la Commission Communale "Budget et Gestion" des 1^{er} février 2018 et 1^{er} mars 2018,
- Après avoir pris connaissance notamment des effectifs cuvervillais,
- Après en avoir délibéré,
 - Décide, à l’unanimité, d’accorder à l’Association Commune Démouville Cuverville Football pour l’année 2018, une subvention d’un montant de 2 000.00 € (deux mille euros).

02 - SUBVENTION ACCORDEE A L’ASSOCIATION "LIGUEY" POUR L’ANNEE 2018

Le Conseil Municipal,

- Vu la demande de subvention présentée par l’Association "Ligüey",
- Vu le compte rendu de la réunion de la Commission Communale "Budget et Gestion" des 1^{er} février 2018 et 1^{er} mars 2018,
- Après en avoir délibéré,
 - Décide, à l’unanimité, d’accorder à l’Association "Ligüey", pour l’année 2018, une subvention d’un montant de 300.00 € (trois cents euros).

03 - SUBVENTION ACCORDEE A L’ASSOCIATION "ACTIV’LOUPS ET LES NOUNOUS DE CUVERVILLE" POUR L’ANNEE 2018

Le Conseil Municipal,

- Vu la demande de subvention présentée par l’Association "Activ’Loups et les Nounous de Cuverville",
- Vu le compte rendu de la réunion de la Commission Communale "Budget et Gestion" des 1^{er} février 2018 et 1^{er} mars 2018,
- Après en avoir délibéré,
 - Décide, à l’unanimité, d’accorder à l’Association "Activ’Loups et les Nounous" de Cuverville, pour l’année 2018, une subvention d’un montant de 250.00 € (deux cent cinquante euros).

04 - SUBVENTION ACCORDEE A "L’ASSOCIATION DES PARENTS D’ELEVES DES ECOLES ELEMENTAIRE ET MATERNELLE DE CUVERVILLE" POUR L’ANNEE 2018

Le Conseil Municipal,

- Vu la demande de subvention présentée par "l’Association des Parents d’Élèves des Écoles Élémentaire et Maternelle de Cuverville",
- Vu le compte rendu de la réunion de la Commission Communale "Budget et Gestion" des 1^{er} février 2018 et 1^{er} mars 2018,
- Après en avoir délibéré,
 - Décide, à l’unanimité, d’accorder à "l’Association des Parents d’Élèves des Écoles Élémentaire et Maternelle de Cuverville", pour l’année 2018, une subvention d’un montant de 2 200.00 € (deux mille deux cents euros).

Madame AUBERT Catherine, épouse d’un membre du bureau de l’Association "Vélo-Club Cuvervillais", concernée par l’objet de la délibération suivante, quitte la séance.

05 - SUBVENTION ACCORDEE A L’ASSOCIATION "VELO-CLUB CUVERVILLAIS" POUR L’ANNEE 2018

Le Conseil Municipal,

- Vu la demande de subvention présentée par l’Association "Vélo-Club Cuvervillais",
- Vu le compte rendu de la réunion de la Commission Communale "Budget et Gestion" des 1^{er} février 2018 et 1^{er} mars 2018,
- Après en avoir délibéré,
 - Décide, à l’unanimité, d’accorder à l’Association "Vélo-Club Cuvervillais", pour l’année 2018, une subvention d’un montant de 600.00 € (six cents euros).

Après délibération, Madame AUBERT Catherine réintègre la séance.

Messieurs POSÉ Éric et THORAVAL Thierry et Madame MARTIN Laurence, Membres du Comité de Jumelage de "Cuverville-SG-Wesendorf", concernés par l’objet de la délibération suivante, quittent la séance.

06 - SUBVENTION ACCORDEE AU COMITE DE JUMELAGE DE "CUVERVILLE-SG WESENDORF" POUR L’ANNEE 2018

Le Conseil Municipal,

- Vu la demande de subvention présentée par l’Association Comité de Jumelage de "Cuverville-S.G. Wesendorf",
- Vu le compte rendu de la réunion de la Commission Communale "Budget et Gestion" des 1^{er} février 2018 et 1^{er} mars 2018,
- Après en avoir délibéré,
 - Décide, à l’unanimité, d’accorder à l’Association Comité de Jumelage de "Cuverville-S.G. Wesendorf", pour l’année 2018, une subvention d’un montant de 1 000.00 € (mille euros), se décomposant comme suit :
 - ✓ 600.00 € pour le fonctionnement du jumelage avec la "S.G. Wesendorf" (Allemagne),
 - ✓ 400.00 € pour le fonctionnement du jumelage avec la ville de Páka (Hongrie).

Après délibération, Messieurs POSE Eric et THORAVAL et Madame MARTIN Laurence réintègrent la séance.

Madame DALYS Mary-José, adhérente à l'association, concernée par l'objet de la délibération suivante, quitte la séance.

07 - SUBVENTION ACCORDEE A "L'AMICALE JOIE DE VIVRE DE CUVERVILLE" POUR L'ANNEE 2018

Le Conseil Municipal,

- ♦ Vu la demande de subvention présentée par l'Amicale "Joie de Vivre de Cuverville",
- ♦ Vu le compte rendu de la réunion de la Commission Communale "Budget et Gestion" des 1^{er} février 2018 et 1^{er} mars 2018,
- ♦ Après en avoir délibéré,
 - Décide, à l'unanimité, d'accorder à l'Amicale "Joie de Vivre de Cuverville", pour l'année 2018, une subvention d'un montant de 1 300.00 € (mille trois cents euros).

Après délibération, Madame DALYS Mary-José réintègre la séance.

Madame LASNE Nicole, adhérente de l'Association "Gymnastique Volontaire de Cuverville" concernée par l'objet de la délibération suivante, quitte la séance.

08 - SUBVENTION ACCORDEE A L'ASSOCIATION "GYMNASTIQUE VOLONTAIRE DE CUVERVILLE" POUR L'ANNEE 2018

Le Conseil Municipal,

- ♦ Vu la demande de subvention présentée par l'Association "Gymnastique Volontaire de Cuverville",
- ♦ Vu le compte rendu de la réunion de la Commission Communale "Budget et Gestion" des 1^{er} février 2018 et 1^{er} mars 2018,
- ♦ Après en avoir délibéré,
 - Décide, à l'unanimité, d'accorder à l'association "Gymnastique Volontaire de Cuverville", pour l'année 2018, une subvention d'un montant de 1 500.00 € (mille cinq cents euros).

Après délibération, Madame LASNE Nicole réintègre la séance.

09- SUBVENTION ACCORDEE AU CLUB PHOTO "NICEPHORE NIEPCE" DE CUVERVILLE POUR L'ANNEE 2018

Le Conseil Municipal,

- ♦ Vu la demande de subvention présentée par le Club Photo "Nicéphore Niepce" de Cuverville,
- ♦ Vu le compte rendu de la réunion de la Commission Communale "Budget et Gestion" des 1^{er} février 2018 et 1^{er} mars 2018,
- ♦ Après en avoir délibéré,
 - Décide à l'unanimité d'accorder au Club Photo "Nicéphore Niepce" de Cuverville, pour l'année 2018, une subvention d'un montant de 650.00 € (six cent cinquante euros) et de solliciter ladite association pour le prêt de photographies pour exposer notamment à la mairie et à la bibliothèque municipale et pour réaliser des photographies au moment des manifestations communales pour une diffusion dans les supports d'informations communales.

Monsieur THORAVAL Thierry et Madame MARTIN Laurence, membres du bureau de l'Association "Rando'Cuverville", concernés par l'objet de la délibération suivante, quittent la séance.

10 - SUBVENTION ACCORDEE A L'ASSOCIATION "RANDO'CUVERVILLE" POUR L'ANNEE 2018

Le Conseil Municipal,

- ♦ Vu la demande de subvention présentée par l'Association "Rando'Cuverville",
- ♦ Vu le compte rendu de la réunion de la Commission Communale "Budget et Gestion" des 1^{er} février 2018 et 1^{er} mars 2018,
- ♦ Après en avoir délibéré,
 - Décide, à l'unanimité, d'accorder à l'Association "Rando'Cuverville", pour l'année 2018, une subvention d'un montant de 460.00 € (quatre cent soixante euros).

Après délibération, Monsieur THORAVAL Thierry et Madame MARTIN Laurence réintègrent la séance.

11 - SUBVENTION ACCORDEE A L'ASSOCIATION "CLUB D'ECHECS DE CUVERVILLE" POUR L'ANNEE 2018

Le Conseil Municipal,

- ♦ Vu la demande de subvention présentée par l'Association "Club d'Échecs de Cuverville",
- ♦ Vu le compte rendu de la réunion de la Commission Communale "Budget et Gestion" des 1^{er} février 2018 et 1^{er} mars 2018,
- ♦ Après en avoir délibéré,
 - Décide, à l'unanimité, d'accorder à l'association "Club d'Échecs de Cuverville", pour l'année 2018, une subvention d'un montant de 1 400.00 € (mille quatre cents euros).

12 - SUBVENTION ACCORDEE A L'ASSOCIATION "L'AMITIE" DU PERSONNEL COMMUNAL POUR L'ANNEE 2018

Le Conseil Municipal,

- ♦ Vu la demande de subvention présentée par l'Association "l'Amitié" du Personnel Communal,
- ♦ Vu le compte rendu de la réunion de la Commission Communale "Budget et Gestion" des 1^{er} février 2018 et 1^{er} mars 2018,
- ♦ Après en avoir délibéré,
 - Décide, à l'unanimité, d'accorder à l'Association "l'Amitié" du Personnel Communal, pour l'année 2018, une subvention d'un montant de 14 800.00 € (quatorze mille huit cents euros).

13 - SUBVENTION ACCORDEE A L'ASSOCIATION "LA PREVENTION ROUTIERE" POUR L'ANNEE 2018

Le Conseil Municipal,

- ♦ Vu la demande de subvention présentée par l'association "La Prévention Routière - Comité Départemental du Calvados" par lettre en date du 2 janvier 2018,
- ♦ Vu le compte rendu de la réunion de la Commission Communale "Budget et Gestion" des 1^{er} février 2018 et 1^{er} mars 2018,
- ♦ Après en avoir délibéré,
 - Décide, par 13 voix pour et 1 abstention (M. RODON Daniel qui regrette l'absence de séances pratiques de sécurité routière auprès des élèves de CM2 due, vraisemblablement, à la diminution des moyens humains), d'accorder à l'Association "La Prévention Routière - Comité Départemental du Calvados", pour l'année 2018, une subvention d'un montant de 92.00 € (quatre-vingt-douze euros).

14 - SUBVENTION ACCORDEE AU COMITE DE LA FEDERATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS EN ALGERIE, MAROC ET TUNISIE (FNACA) DE MONDEVILLE POUR L'ANNEE 2018

Le Conseil Municipal,

- ♦ Vu la demande de subvention en date du 12 janvier 2018 présentée par le Comité de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (FNACA) de Mondeville en vue de financer ses actions en faveur de ses adhérents,
- ♦ Vu le compte rendu de la réunion de la Commission Communale "Budget et Gestion" des 1^{er} février 2018 et 1^{er} mars 2018,
- ♦ Après en avoir délibéré,
 - Décide, à l'unanimité, d'accorder au Comité de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (FNACA) de Mondeville, pour l'année 2018, une subvention d'un montant de 200.00 € (deux cents euros).

15 - DEMANDE DE SUBVENTION PRESENTEE PAR L'ASSOCIATION DU CARREFOUR DES COMMUNES DECLAREE SANS SUITE

Le Conseil Municipal,

- ♦ Après avoir pris connaissance :
 - De la demande de subvention exceptionnelle présentée par l'Association du Carrefour des Communes en date du 30 décembre 2018 suite à la récente création de l'Académie des Maires et Elus Honoraires de France.
 - Que ladite Académie a pour but d'entretenir des liens entre les anciens élus municipaux de France, leur permettre de prendre part, du fait de leurs connaissances et leur expérience, aux enjeux de notre pays, de les représenter et les soutenir.
 - Que la mise en place, pour la première fois en 2018, de cette Académie des Maires et Elus Honoraires de France et a pour but également de relancer l'activité de l'association du Carrefour des Communes,
 - De la proposition de l'Association d'attribution subvention d'un montant symbolique d'un centime d'euro par habitant, mais chaque commune pouvant contribuer à hauteur de son souhait et pourrait permettre à la commune de participer au Conseil des Sages de France en désignant un représentant, ancien élu. Dès 2018, ce conseil devra participer à plusieurs débats nationaux, notamment au sujet des "relations financières entre l'État et les communes" ou "la réduction du champ de responsabilités et compétences des maires".
 - Que l'association du Carrefour des Communes a été créée en 1998 pour soutenir et défendre les élus locaux dans l'exercice de leurs responsabilités. Ces dernières années, elle s'est illustrée par la mise en place d'actions de solidarité en direction des communes sinistrées. Cette toute nouvelle création de l'Académie des Maires et Elus Honoraires de France a pour but de donner une voix supplémentaire et crédible dans les débats qui agitent l'organisation de nos collectivités.
- ♦ Vu le compte rendu de la réunion de la Commission Communale "Budget et Gestion" des 1^{er} février 2018 et 1^{er} mars 2018,
- ♦ Après en avoir délibéré,
 - Décide, à l'unanimité, de ne pas donner suite à la demande de subvention présentée par l'Association du Carrefour des Communes pour création de l'Académie des Maires et Elus Honoraires de France.

16 - TARIFS DU RESTAURANT SCOLAIRE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2018/2019

Le Conseil Municipal,

- ♦ Vu le compte rendu de la réunion de la Commission Communale "Budget et Gestion" des 1^{er} février 2018 et 1^{er} mars 2018,
- ♦ Après en avoir délibéré,
 - Décide à l'unanimité de fixer les tarifs du restaurant scolaire, pour l'année scolaire 2018/2019, comme suit :

	POURMEMOIRE- Année scolaire 2017/2018	Année scolaire 2017/2018 <i>Soit une augmentation de 1.40 %</i>
ENFANT COMMUNE ET ENFANT DU PERSONNEL COMMUNAL HORS COMMUNE - ECOLE ELEMENTAIRE	3.63 €	3.68 €
ENFANT COMMUNE ET ENFANT DU PERSONNEL COMMUNAL HORS COMMUNE - ECOLE MATERNELLE	3.36 €	3.41 €
ENFANT HORS COMMUNE - ECOLE ELEMENTAIRE	4.10 €	4.16 €
ENFANT HORS COMMUNE - ECOLE MATERNELLE	3.78 €	3.83 €
PERSONNEL COMMUNAL	2.79 €	2.83 €
COMMENSUAUX	6.04 €	6.12 €
INSTITUTEURS OU PROFESSEURS DES ECOLES	4.65 €	4.72 €
CONSEILLERS MUNICIPAUX	4.65 €	4.72 €
MEDECINS SCOLAIRES	4.65 €	4.72 €

17 - VENTE DE LIVRES DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE "ALEXANDRE GUILLOUX" - FIXATION DES TARIFS 2018

Le Conseil Municipal,

- ♦ Vu le compte rendu de la réunion de la Commission Communale "Budget et Gestion" des 1^{er} février 2018 et 1^{er} mars 2018,
- ♦ Après avoir pris connaissance, comme les cinq précédentes années, de la proposition de la vente de livres de la bibliothèque municipale lors de la "Foire aux Greniers", organisée par l'Association "Comité de Jumelage de Cuverville - S.G. Wesendorf - Páka" le 13 mai 2018,
- ♦ Après en avoir délibéré,
 - Décide à l'unanimité de fixer le prix de vente comme suit :

	PRIX UNITAIRE
ADULTES	
▶ LIVRES BROCHES (Romans et romans policiers)	1.50 €
▶ LIVRES POCHES (Romans et romans policiers)	0.50 €
▶ DOCUMENTAIRES (petites brochures, etc.)	0.50 €
JEUNES	
▶ DOCUMENTAIRES (petites brochures, etc.)	0.50 €
▶ ALBUMS -CARTONNES-	1.00 €
▶ BANDES DESSINEES	1.00 €
▶ ROMANS JEUNES -SOUPLES ET CARTONNES-	0.50 €

18 - DEMANDE D'ACHAT D'UNE PARCELLE DE TERRAIN PRESENTEE PAR UN RIVERAIN DE LA RUE JEAN-BAPTISTE BLAIN DE FONTENAY - PROPOSITION DU PRIX DE VENTE

Le Conseil Municipal,

- ♦ Après avoir pris connaissance que :
 - La Ville de Cuverville dispose d'une parcelle de terrain d'une superficie de 168 m², non construite et sans servitude, située en limite de lotissement, de la piste cyclable et de la ville de Démouville,
 - Un des riverains, propriétaire d'une parcelle contigüe à ladite parcelle de terrain communale, se propose de l'acquérir,
 - Le compte rendu de la réunion de la Commission Communale "Budget et Gestion" des 1^{er} février 2018 et 1^{er} mars 2018, sollicitée pour proposer une estimation du prix de vente pour servir de base à une négociation dans le projet de transaction de ladite parcelle de terrain communale,
- ♦ Considérant que le prix de vente des terrains à bâtir sur le secteur concerné est d'environ 135 € le m² et que le prix du terrain nu est estimé par le service France domaine à 2 € net vendeur,
- ♦ Considérant la commission communale estime que l'ajout de cette parcelle de terrain nu apporterait une plus-value au bien bâti du propriétaire-acheteur en cas de revente,
- ♦ Considérant l'intérêt de céder ladite parcelle communale mais à un prix "raisonnable" compte tenu de la situation de la parcelle de terrain,
- ♦ Après en avoir délibéré,
 - Décide à l'unanimité de proposer le prix de vente net vendeur de ladite parcelle à la somme de 50 € le mètre carré.

19 - POINT SUR LE RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE

La Commission Communale "Budget et Gestion" s'est réunie le 19 février dernier et l'ensemble du Conseil Municipal avait été invité à participer à cette séance.

Le résultat prévisionnel de l'exercice 2017 est le suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT 2017 :		Section d'investissement 2017 :	
Dépenses réalisées	1 621 276,81 €	Dépenses réalisées	555 238,51 €
Recettes réalisées	1 590 120,14 €	Recettes réalisées	570 940,77 €
Déficit de l'exercice	- 31 156,67 €	Excédent de l'exercice	15 657,26 €
Excédent de fonctionnement cumulé	572 215,05 €	Excédent d'investissement cumulé	29 844,90 €
(603 371,72 € - 31 156,67 €)		(15 657,26 € + 14 187,64 €)	

Monsieur POSÉ ajoute que le code général des finances publiques ne nous impose pas l'exercice d'un débat d'orientation budgétaire. Toutefois, le résultat de l'exercice 2017 nécessitait une présentation à l'ensemble des élus avant le prochain vote du budget primitif.

20 - COMPTE RENDU DE LA REUNION DE LA COMMISSION COMMUNALE "FETES ET CEREMONIES" DU 22 FEVRIER 2018

Madame DESTIGNY Jocelyne, Vice-présidente, indique qu'il a été décidé de renouveler les structures gonflables pour la journée récréative du 15 septembre 2018. Un point a été fait sur le marché de Noël et sur les cérémonies du 19 mars et du 8 mai 2018.

21 - COMPTE RENDU DE LA REUNION DE LA COMMISSION COMMUNALE "CULTURE ET JEUNESSE" DU 27 FEVRIER 2018

Madame AUBERT Catherine, Vice-présidente, a informé les membres de la commission des changements et évolutions prévus au niveau du personnel du centre de loisirs à compter du mois de juin 2018. Les effectifs du Centre de loisirs des vacances d'hiver, soit du 26 février au 2 mars 2018 ont été les suivants : 12 enfants âgés de 3 à 6 ans et 23 enfants âgés de 6 à 12 ans. En raison des jours fériés au cours de la semaine n° 19, le centre de loisirs fonctionnera durant les vacances de printemps du jeudi 26 avril au 4 mai 2018 inclus.

Elle indique également que compte tenu que la salle Philbin-Luxton est devenue trop petite et pas assez fonctionnelle, le Relais assistants maternels s'installera prochainement au Centre de loisirs après les travaux d'aménagement. La partie RAM aménagée au centre de loisirs pourra être mutualisée pour accueillir des enfants âgés de 3 à 6 ans durant les mercredis loisirs. La Caisse d'Allocation Familiales a accordé une subvention dans le cadre de cette nouvelle installation.

Monsieur le Maire fait connaître que par lettre du 20 février 2018, Monsieur le Directeur Académique des services de l'Education Nationale du Calvados, nous a informés, suite à la réception de notre dossier relatif à une demande de modification de l'organisation du temps scolaire de nos deux écoles pour fonctionner à quatre jours à la rentrée prochaine et au terme d'une instruction attentive de notre dossier qui réunit tous les éléments nécessaires, qu'il a donné un avis favorable à notre demande.

Il nous informe également que la nouvelle organisation du temps scolaire sera présentée au prochain Conseil Départemental de l'Education Nationale.

22 - COMPTE RENDU DE LA REUNION DE LA COMMISSION COMMUNALE "TRAVAUX DE BATIMENT ET PERMIS DE CONSTRUIRE" DU 28 FEVRIER 2018

Monsieur RODON Daniel, Vice-président, indique que la liste des achats et travaux en bâtiments à réaliser en 2018 ont été communiqués en vue de la préparation du budget 2018.

23 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) ET DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL (DSIL) - EXERCICE 2018

Le Conseil Municipal,

- Vu le compte rendu de la réunion de la Commission Communale "Travaux de Bâtiment et Permis de Construire" du 22 février 2018,
- Considérant les projets de travaux et d'acquisition de matériels bureautique, informatique et de restauration pour les écoles maternelle et élémentaire et pour le restaurant scolaire pour l'année 2018,
- Après en avoir délibéré,

➤ Décide à l'unanimité :

- ✓ D'approuver les projets d'entreprendre, au cours de l'année 2018, les travaux et les acquisitions suivants :

⇒ DOSSIER N° 1 UNIQUE

❖ A L'ECOLE MATERNELLE "ALFRED RICHER" - 2 RUE DU CLOS DES PRES

⇒ TRAVAUX D'INVESTISSEMENT ET ACQUISITION DE MATERIELS BUREAUTIQUE ET INFORMATIQUE

- Acquisition d'un photocopieur pour un coût estimé à : 1 350 € HT, soit 1 620 € TTC,
- Acquisition d'un ordinateur portable pour la direction pour un coût estimé à 450 € HT, soit 540 € TTC,
- Réalisation de rayonnages pour la salle de classe de la grande section pour un coût de 513.61 € HT, soit 649.51 € TTC, devant être effectuée par les services techniques communaux,
- Travaux d'installation de volets roulants à commande électrique dans la salle de classe et du dortoir de la petite section pour un coût de 5 125.40 € HT, soit 6 150.48 € TTC.

❖ A L'ECOLE ELEMENTAIRE "PIERRE MENDES FRANCE" - 77 RUE DU MANOIR

⇒ TRAVAUX DE GROSSES REPARATIONS, ACQUISITION DE MATERIELS BUREAUTIQUE ET INFORMATIQUE

- Acquisition d'un photocopieur pour un coût estimé à : 3 350 €, HT, soit 4 020.00 € TTC,
- Acquisition d'un ordinateur portable pour la direction pour un coût estimé à 450 € HT, soit 540 € TTC,
- Pour des raisons de sécurité des élèves, fourniture d'une clôture séparative située entre l'école et le terrain de sport pour un coût de 293.76 € HT, soit 356.11 € TTC devant être posée par les services techniques communaux,
- Pour des raisons de sécurité, retrait des marches d'accès à la cour de récréation pour un coût de 3 150 € HT, soit 3 780 € TTC.

❖ AU RESTAURANT SCOLAIRE SITUÉ A L'ECOLE ELEMENTAIRE "PIERRE MENDES FRANCE" 77 RUE DU MANOIR

⇒ TRAVAUX DE GROSSES REPARATIONS ET ACQUISITION DE MATERIELS POUR LA PREVENTION DES AGENTS AU TRAVAIL

- Acquisition d'un chariot pour parfaire le travail des agents de cuisine pour un coût estimé à : 189.12 € HT, soit 236.30 € TTC,
- Acquisition d'une table élévatrice mobile pour parfaire le travail des agents de cuisine pour un coût estimé à 455.05 € HT, soit 546.06 € TTC,
- Travaux de grosses réparations : sol, plafond et mur pour un coût de 7 471.92 € HT, soit 8 966.30 € TTC devant être réalisés par les services techniques communaux,

- ✓ De solliciter une subvention auprès de Monsieur le Préfet du Calvados, dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local (DSIL) - année 2018 - pour l'ensemble des travaux décrits ci-dessus,

- ✓ De prévoir la réalisation desdits travaux et acquisitions au cours de l'année 2018 et leur financement comme suit :

- Par subvention présentement sollicitée,
- Sur fonds libres.

24 - PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX MARCHES PUBLICS DANS LE CADRE DES CONVENTIONS GENERALES DE GROUPEMENT DE COMMANDES PROPOSEES PAR LA COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER

Monsieur le Maire rappelle que :

- Dans le but d'obtenir une meilleure coordination administrative et technique, de réduire les coûts procéduraux tout en mutualisant la procédure de consultation, il a été décidé de constituer des groupements de commandes permanents entre la Communauté urbaine Caen la mer, des communes, CCAS et syndicats intercommunaux situés sur son territoire en vue de la passation de marchés publics de prestations dans le domaine des bâtiments et équipements ainsi que dans celui des technologies de l'information et de la communication.
- Par délibérations du 4 décembre 2018, le conseil municipal a approuvé l'adhésion aux conventions générales de groupement de commandes "Bâtiments et Équipements" et "Domaines des Technologies, de l'Information et de la Communication" ainsi que les termes des conventions constitutives des groupements.
- Les conventions prévoient que, préalablement au lancement de chaque consultation, les membres du groupement qui souhaitent y participer doivent prendre une délibération définissant la nature et l'étendue de leur besoin et, actant leur participation au marché/accord-cadre concerné.
- Dans ce cadre, il nous est soumis ci-après, une première liste de prestations dans laquelle nous pouvons choisir, en fonction de l'intérêt pour notre commune, de participer ou non à tel ou tel marché :
 - Réalisation de travaux d'entretien et d'amélioration de bâtiments,
 - Maintenance des ascenseurs et monte-charges,
 - Maintenance des moyens de lutte contre l'incendie,
 - Fourniture de papier pour l'impression et la reprographie,
 - Acquisition, installation et maintenance des matériels d'impression et de reprographie,
 - Contrôle et maintenance des cloches et clochers,
 - Contrôle des aires de jeux et des équipements sportifs,
 - Acquisition et maintenance de défibrillateurs,
 - Contrôle des hydrants,
 - Contrôle de l'air intérieur.
- Pour les cinq premiers marchés, la Communauté urbaine Caen la mer assurera la coordination du groupement. Pour les autres, elle fera la synthèse des besoins pour ensuite échanger avec des prestataires potentiels et/ou l'UGAP afin d'obtenir les offres les mieux distantes.

Le Conseil Municipal,

- ♦ Considérant l'intérêt de mettre en œuvre un groupement de commandes "Bâtiments et Équipement" pour la Communauté urbaine Caen la mer et différentes communes, CCAS et syndicats intercommunaux de son territoire,
- ♦ Considérant l'intérêt de mettre en œuvre un groupement de commandes "Domaines des Technologies, de l'Information et de la Communication" pour la Communauté urbaine et différentes communes, CCAS et syndicats intercommunaux de son territoire,
- ♦ Vu la délibération du 4 décembre 2018 approuvant l'adhésion à la convention générale de groupement de commandes relative au domaine des "Bâtiments et Équipement",
- ♦ Vu la délibération du 4 décembre 2018 approuvant l'adhésion à la convention générale de groupement de commandes relative au "Domaines des Technologies, de l'Information et de la Communication",
- ♦ Vu la proposition de Monsieur le Maire,
- ♦ Après en avoir délibéré :
 - A l'unanimité :
 - ✓ Décide de participer au marché/accord-cadre mentionné ci-dessous dans le cadre du groupement de commandes proposé par la Communauté urbaine Caen la mer :
 - **Marchés relatifs à l'acquisition et maintenance de défibrillateurs, au contrôle des hydrants et au contrôle de l'air intérieur,**
 - **Marchés relatifs à l'acquisition des installations et maintenance des matériels d'impression et de reprographie,**
 - ✓ Acte que la participation à la consultation engage la commune à exécuter le marché/accord-cadre correspondant avec la ou les entreprises retenues,
 - ✓ Charge Monsieur le Maire, ou son représentant, d'adresser à la Communauté urbaine Caen la mer la liste des besoins de la commune avant le 30 avril 2018,
 - ✓ Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

25 - COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER - TAXE D'AMENAGEMENT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que :

- Avec la création de la Communauté urbaine Caen la mer au 1er janvier 2017, la taxe d'aménagement a été instituée de plein droit au niveau de l'intercommunalité, en lieu et place des communes membres qui la percevait directement jusqu'à présent.
- En date du 23 novembre 2017, la Communauté urbaine a pris une délibération afin :
 - D'instaurer un taux uniforme de taxe d'aménagement fixé à 5 % sur l'ensemble de son territoire,
 - D'harmoniser les exonérations facultatives prises antérieurement par les communes,
 - De reprendre, partiellement, les secteurs initialement instaurés par les communes.
- Deux autres délibérations ont été prises le même jour afin :
 - De reprendre les secteurs géographiques où s'applique un taux majoré de taxe d'aménagement (communes de Bourguébus et d'Ifs),
 - De reprendre les secteurs géographiques où s'applique un taux minoré (communes de Bretteville-sur-Odon et de Bourguébus).
- En date du 14 décembre 2017, la communauté urbaine a pris une délibération afin de fixer les modalités de reversement du produit de la taxe d'aménagement aux communes membres.
- Une convention est soumise pour signature à chaque commune membre et en présente le contenu.

Le Conseil Municipal,

- ♦ Après avoir pris connaissance des délibérations correspondantes de la Communauté urbaine Caen la mer en date du 23 novembre 2017,
- ♦ Après avoir pris connaissance des termes de la convention devant intervenir entre la Communauté urbaine Caen la mer et la Commune de Cuverville,
- ♦ Après en avoir délibéré,
 - A l'unanimité :
 - ✓ Accepte à l'unanimité le reversement des 75 % à la commune Cuverville du produit de taxe d'aménagement,
 - ✓ Approuve les termes de la convention relative au reversement de la taxe d'aménagement figurant en annexe,
 - ✓ Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention de reversement ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

26 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - FOURRIERE AUTOMOBILE - RETRAIT DE LA DELIBERATION N° D.2018/02 DU 08 JANVIER 2018 ET DU CONTRAT CORRESPONDANT

Monsieur le Maire

- Rappelle que, par délibération n° D.2018/02 du 8 janvier 2018, le Conseil Municipal l'a autorisé à signer le contrat de délégation de service public (DSP) avec la Société "Garage de l'Ouest - GDO Assistance", d'une durée de 4 ans concernant la gestion du service de fourrière automobile.
- Informe le Conseil Municipal que Monsieur le Préfet du Calvados, par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 1^{er} mars 2018, réceptionnée le 6 mars 2018, lui a fait connaître qu'aucune procédure de Délégation de Service Public (DSP), incluant une mise en concurrence, n'a été diligentée conformément aux nouvelles règles de passation des délégations de service public issues de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession et de son décret d'application n° 2016-86 du 1^{er} février 2016.
- Informe que ces règles diffèrent selon le montant de la DSP. S'agissant de la présente DSP fourrière, la procédure allégée prévue par les articles 14 à 32 du décret pourrait s'appliquer.

Le Conseil Municipal,

- ♦ Après en avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
- ♦ Après en avoir délibéré,
 - Décide à l'unanimité :
 - ✓ De procéder au retrait de la délibération n° D.2018/02 du 8 janvier 2018 portant sur la délégation simplifiée de service public - fourrière automobile,
 - ✓ De procéder au retrait du contrat correspond intervenu entre la Ville de Cuverville et la Société GDO Service d'Assistance Automobiles et PL 24h/24 sur le territoire de Cuverville,
 - ✓ Charge Monsieur le Maire, ou son représentant, à respecter la procédure de Délégation de Service Public en vue de la mise en place du service fourrière automobile sur le territoire de la Commune de Cuverville.

27 - COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA CONSTRUCTION D'UN COLLEGE REGROUPANT LES COMMUNES DE GIBERVILLE-DEMOUVILLE-CUVERVILLE DU 21 FEVRIER 2018

Madame DESTIGNY Jocelyne, Vice-présidente, indique que le budget sera voté le 14 mars 2018, mais que dans l'ensemble la participation de la commune est en légère baisse.

28 - POUR INFORMATION

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que :

- L'assemblée générale de l'association Goodwood aura lieu le 5 avril 2018 à 18 heures à la mairie de Frénoville et prie les deux représentants de la ville, Messieurs OUDART et THORAVALE, d'y participer.
- Dans le cadre d'une visite de lignes électriques par hélicoptère sur le département du Calvados, afin d'améliorer la qualité de la distribution de l'énergie électrique, Air Touraine Hélicoptère survolera, à très basse hauteur, des lignes surplombant le territoire de la Commune (hors agglomération) au cours des semaines 11 et 12.
- La prochaine cérémonie commémorative aura lieu le lundi 19 mars 2018 à 11 heures au monument aux morts en vue de l'hommage aux morts pour la France de la guerre d'Algérie, aux combats du Maroc et de la Tunisie.
- La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mardi 27 mars 2018 à 18h pour le vote du budget primitif 2018.
- La séance du Conseil Municipal du mois d'avril 2018 est fixée au lundi 16 à 18h30.

Cuverville, le 17 juillet 2018

Le Secrétaire,

Gilles DELVAL

Le Maire,
Président de séance,

Ernest HARDEL